

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR : LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 686-2023

AUX FINS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 686-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 6^e jour de mars 2023 du projet de règlement numéro 686-2023 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 4^e jour du mois d'avril 2023 à compter de 19.00 heures, dans la salle du conseil située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro 686-2023 est de mettre à jour la réglementation municipale encadrant les établissements de résidence principale et les résidences de tourisme à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique (L.R.Q. c. H-1.01);

QUE le projet de règlement numéro 686-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement est lié au projet de règlement 684-2023 et 685-2023;

QUE le projet de règlement abroge les règlements 643A-2021 et 643B-2021;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Croix, ce septième jour du mois de mars 2023.

Christiane Couture, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce septième jour de mars en l'an deux mille vingt-trois.

Christiane Couture, greffière-trésorière adjointe